

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

No : **200-06-000185-150**

par défaut ex parte contesté enquête au fond

MARIE-ÈVE DUCHESNE DEMANDE
c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

No : **200-06-000184-153**

BERNARD LAFORCE DEMANDE
c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

No : **200-06-000183-155**

AUDRÉE SAINT-LAURENT DEMANDE
c.

VILLE DE QUÉBEC DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC MIS EN CAUSE

Jour 1

Division civile Salle n° 3.39

Le 27 janvier 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE SIMON HÉBERT j.c.s. (JH5462)

ENREGISTREMENT

DEMANDE (Mme Duchesne)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Florence Boucher Cosette ✓
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

DÉBUT 9 h 01
FIN 14 h 11

DEMANDE (M. Laforce)
 PRÉSENT ABSENT

Me Gabriel Michaud-Brière ✓
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

DEMANDE (Mme St-Laurent)
 PRÉSENT ABSENT

Me Enrico Théberge ✓
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

DÉFENSE
 PRÉSENTS ABSENTS

Me Benoit Lussier ✓
Me Olivier Gauthier
Giasson et associés
Casier 13

MIS EN CAUSE
 PRÉSENT ABSENT

Me Alexandre Ouellet ✓
Ministère de la Justice (DGAJLAJ)
Casier 134

NATURE DE LA CAUSE : *Action collective*

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

JOUR 1

9 h 01

Appel de la cause et identification des avocats.

Monsieur Francis Pétrin, représentant de la Ville de Québec et monsieur Bernard Laforce sont présents dans la salle.

Me Michaud s'adresse au Tribunal.

Me Michaud-Brière dépose :

Dépôt

Pièces P-1 à P-41

Me Michaud-Brière apporte des modifications aux pièces P-8 à P-10.

9 h 05

Me Lussier s'adresse au Tribunal re : pourra remettre les constats et les plaidoyers de non-culpabilité d'ici demain.

9 h 06

Me Michaud-Brière s'adresse au Tribunal re : monsieur Laforce étant travailleur autonome, il demande de n'être présent seulement pendant le témoignage concernant la manifestation du 23 mai 2012, le Tribunal y consent,

Me Théberge au Tribunal re : présence de monsieur Pétrin dans la salle.

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PREUVE EN DEMANDE

Dossier 200-06-000184-153 (Laforce)

9 h 07	1^{er} témoin : Monsieur Bernard Laforce 516, rue D'Aiguillon Québec (Québec) G1R 1P5 Assermenté
9 h 08	Interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).
9 h 18	Le Tribunal interroge le témoin.
9 h 19	Me Michaud-Brière poursuit l'interrogatoire.
10 h 02	Fin de l'interrogatoire.
10 h 03	Suspension.
10 h 18	Reprise.
10 h 19	Contre-interrogé par la défense (Me Lussier).
10 h 51	Contre-interrogé par la mise en cause (Me Ouellet).
10 h 55	Le Tribunal interroge le témoin.
10 h 56	Fin du témoignage, le témoin est libéré.
10 h 59	2^e témoin : Madame Marie-Ève Duchesne 5-284, rue de la Reine Québec (Québec) G1K 2P9 Assermentée
	Interrogée par la demande (Me Michaud-Brière)
11 h 26	<u>Objection</u> de Me Lussier re : non-pertinence de la réponse du témoin. Discussions. Le Tribunal permet la réponse du témoin.
11 h 27	Me Michaud-Brière poursuit son interrogatoire.
11 h 28	Contre-interrogée par la défense (Me Lussier).

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

11 h 33	Le Tribunal interroge le témoin.
11 h 34	Me Lussier poursuit son contre-interrogatoire.
11 h 48	<u>Me Lussier dépose :</u>
<u>Dépôt :</u>	D-21 : Publication Facebook de monsieur Beauregard du 8 juin 2012
11 h 50	Me Lussier poursuit son contre-interrogatoire.
11 h 55	Contre-interrogée par la mise en cause (Me Ouellet).
11 h 57	Fin du témoignage, le témoin est libérée. Discussions d'intendance quant à l'horaire du procès.
12 h 00	Suspension pour le dîner.
14 h 04	Reprise Me Michaud-Brière s'adresse au Tribunal re : il sera impossible de faire entendre d'autres témoins ce jour. Discussions.
14 h 11	Ajourné au mardi <u>28 janvier 2020 à 9 h 00 à la salle 3.39</u> pour la suite de la preuve en demande.



Chantale Falardeau, greffière-audicière